

AFFAIRES DU SANWI ET DU GUÉBIÉ, EXPRESSIONS DE LA THEORIE DE LA SUPRÉMATIE BAOLÉ SOUS HOUPHOUËT- BOIGNY ? : 1959-1970

Kouakou Didié KOUADIO
Université Alassane Ouattara
Enseignant-Chercheur
Département d'Histoire
Laboratoire de Recherche en Sciences Historiques (LARSHI)

Résumé

La présente étude montre qu'au-delà du rétablissement de l'intégrité territoriale, le rejet du multipartisme et les rivalités politiques constituent les raisons fondamentales des répressions contre les Sanwi et les Guébié. Le matériel exploité se compose de sources d'archives, de sources orales, d'ouvrages et d'articles scientifiques. La méthode d'exploitation est certes historique, mais elle fait également appel à une approche globale du sujet. L'analyse des sources a montré que la personnalité politique d'Houphouët-Boigny est celle d'un leader politique réfractaire à toute idée de pluralisme politique. Contre les Sanwi, la répression a voulu mettre un terme à la rivalité politique des Agni et de Kwamé N'Krumah. Contre les Guébié, l'objectif principal était de décourager les adeptes du multipartisme.

Mots-clés : Guébié, multipartisme, répression, rivalité politique, Sanwi.

Sanwi and guébié cases, expressions of the theory of baoulé supremacy under houphouët-boigny? : 1959-1970

Summary

The present study shows that beyond the restoration of territorial integrity, the rejection of multipartyism and political rivalries constitute the fundamental reasons for the repression against the Sanwi and the Guébié. The material used consists of archival sources, oral sources, books and scientific articles. The method of exploitation is certainly historical, but it also calls for a global approach to the subject. The analysis of the sources showed that Houphouët-Boigny's political personality was that of a political leader who was resistant to any idea of political pluralism. Against the Sanwi, the repression wanted to put an end to the political rivalry of the Agni and Kwamé N'Krumah. Against the Guébié, the main objective was to discourage the followers of multiparty politics.

Keywords: Guébié, multiparty system, repression, political rivalry, Sanwi.

Los asuntos del sanwi y del guébié, ¿expresiones de la teoría de la supremacía baule bajo Houphouët-Boigny? : 1959-1970

Resumen

Este estudio muestra que, además de la restauración de la integridad territorial, el rechazo del multipartidismo y las rivalidades políticas fueron las razones fundamentales de la represión de los Sanwi y los Guébié. El material utilizado consiste en fuentes de archivo, fuentes orales, libros y artículos científicos. El método de explotación es ciertamente histórico, pero también exige un enfoque global del tema. El análisis de las fuentes demuestra que la personalidad política de Houphouët-Boigny es la de un líder político refractario a cualquier idea de pluralismo político. Contra los Sanwi, la represión quiso acabar con la rivalidad política de los Agni y los Kwamé N'Krumah. Contra los Guébié, el principal objetivo era desanimar a los seguidores del multipartidismo.

Palabras clave: Guébié, multipartidismo, represión, rivalidad política, Sanwi.

Introduction

L'historiographie sur la gouvernance de Félix Houphouët-Boigny est abondante. Des auteurs dépeignent le premier Président ivoirien comme un homme politique visionnaire, rassembleur et apôtre de la paix (D. Houphouët-Boigny, 2014, p.5-19 ; A. Dubresson et S. Jaglin, 1993, p.5-11). Cependant, depuis quelques décennies, des voix s'élèvent pour dénoncer sa gestion des crises sociopolitiques qu'ont connues la Côte d'Ivoire peu avant et après l'indépendance. F. Akindès (2008, p.48-51 ; 2004, p.25-61) et H. Memel-Foté (1999, p.21-42) croient percevoir une théorie de la suprématie baoulé dans l'exercice du pouvoir par Félix Houphouët-Boigny. Les violentes répressions contre les Sanwi et les Guébié entre 1959 et 1970 se présentent comme une preuve de cette théorie. La présente étude se positionne comme une contribution à l'analyse de ces deux événements politiques.

D'origine Akan, les Sanwi constituent l'un des principaux sous-groupes Agni. Leur territoire est limité au nord par le royaume du Djuablin, à l'est par le Ghana, au sud par l'océan Atlantique, à l'ouest par les Abouré et les N'Zima. Pour leur part, les Guébié peuplent la sous-préfecture de Gnagbodougnoua dans le département de Gagnoa. Leur territoire est limité au nord par Gagnoa, à l'est par Lakota, au sud par Doukouyo, à l'est par Dougroupalégnoa. En 1959, les autorités ivoiriennes ont incarcéré le roi du Sanwi et plusieurs de ses sujets au motif d'avoir tenté une sécession. En 1970, sous la conduite de Kragbé Gnagbé, les Guébié autoproclament la République d'Éburnie. Devant ce fait, l'armée est déployée dans la région pour mettre fin à toute velléité sécessionniste.

La sécession est l'action de se séparer d'un État pour en former un autre. Sous d'autres cieux, aux États-Unis¹ et au Nigéria², le rétablissement de l'intégrité territoriale avait milité en faveur de l'usage de la force contre les sécessionnistes. En Côte d'Ivoire, la suprématie du groupe ethnique baoulé est évoquée comme la raison principale des répressions contre les Sanwi et les Guébié. De ce fait, il convient de se demander, quelles sont les motivations profondes qui ont sous-tendu les répressions sous Houphouët-Boigny de 1959 à 1970 ? Il s'agit ici de montrer qu'au-delà du rétablissement de l'intégrité territoriale, les rivalités politiques et

¹ Aux États-Unis entre 1861 et 1865, les États du Nord et du Sud étaient opposés sur plusieurs aspects notamment culturel, politique et économique. Cependant, le principal point de discorde entre les deux régions était l'esclavage. Bien entendu, le Nord était favorable à l'abolition de l'esclavage tandis que le Sud s'y opposait.

² Au sortir de la colonisation au Nigéria, les Haoussa, les Yoruba et les Ibo se disputent le pouvoir politique. Lors des élections de 1965, la coalition Haoussa-Yoruba de l'Alliance Nationale Nigérienne remporte la victoire avec une écrasante majorité. Prétextant une fraude massive, des officiers Ibo renversent Abubakar Tafawa Balewa. Ils portent un Ibo, le général Johnson Aguiyi-Ironsi, à la tête de l'État. Mais, le 29 juillet 1966, Ironsi est assassiné. Odumegwu Emeka Ojukwu, gouverneur militaire de la région du sud-est fait sécession et autoproclame la République Ibo du Biafra. Il s'en suit une guerre civile qui se solde par la défaite des Ibo en 1970.

la question du multipartisme constituait les raisons fondamentales des répressions contre les Sanwi et les Guébié.

Pour mener à bien cette étude, nous avons utilisé une documentation composée d'articles de journaux, de sources orales, de sources électroniques, d'ouvrages et d'articles. La méthode d'exploitation fait appel au recoupement des faits, à la critique historique et à l'approche globale du sujet. De l'exploitation des sources se dégagent un plan à la fois chronologique et thématique. La première partie s'intéresse à Houphouët-Boigny et à la théorie de la suprématie baoulé. La deuxième partie analyse l'affaire du Sanwi comme une crise d'autorité et de rivalités politiques. La troisième partie met en évidence la discorde autour du multipartisme et la répression contre les Guébié.

1. Houphouët-Boigny et la théorie de la suprématie baoulé dans la structuration de l'univers politique et social en Côte d'Ivoire en 1959

La Côte d'Ivoire, devenue République autonome en 1958, forme son premier gouvernement le 30 avril 1959 avec à sa tête Félix Houphouët-Boigny. Certains auteurs ont vu dans la gouvernance d'Houphouët-Boigny le ferment de la promotion de son groupe ethnique, le Baoulé. De là est née la théorie de la suprématie baoulé en Côte d'Ivoire. Pour comprendre le parallèle entre Houphouët-Boigny et cette conception de sa gouvernance, il convient de faire le portrait de l'homme politique qu'il était.

1.1. La personnalité politique d'Houphouët-Boigny dans les premiers mois de la République

Avec la proclamation de la République autonome de Côte d'Ivoire, le 4 décembre 1958, Houphouët-Boigny a démissionné du gouvernement français en vue d'assurer la fonction de Premier ministre de la République autonome de Côte d'Ivoire (J-N. Loucou, 2012, p.310). Avant la formation du premier gouvernement de la République, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) a organisé son congrès les 19, 20 et 21 mars 1959. Auguste Denise, secrétaire général du parti, se porte candidat à sa propre succession. Cependant, il doit faire face à la Jeunesse du Rassemblement Démocratique Africain de Côte d'Ivoire (JRDACI). Celle-ci militait pour l'élection de Jean-Baptiste Mockey³.

Auguste Denise doit finalement se contenter du poste de Conseiller politique. Pour Jean-Noël Loucou (2012, p.309), Houphouët-Boigny a habilement contrôlé ce passage du témoin

³ Jean-Baptiste Mockey fait partie de la vieille garde du PDCI-RDA. Il a assuré la fonction de Ministre de l'intérieur dans le Conseil de gouvernement dirigé par Auguste Denise.

pour mieux asseoir son autorité sur l'appareil du parti et de l'État. De même, Y. M. Kouakou et Y. F. Kouamé (2016, p.68) qualifie l'éviction d'Auguste Denise du poste du Secrétariat Général du PDCI à la suite de mesures préventives prises par Félix Houphouët-Boigny. En effet, Houphouët-Boigny a décidé de concilier les candidats en attribuant le Secrétariat Général du parti à Jean-Baptiste Mockey et en nommant Auguste Denise aux postes de Conseiller du parti et de Ministre d'État. Il craignait qu'Auguste Denise n'ait des envies de pouvoir. L'ancien secrétaire général du parti a occupé de hautes fonctions politiques ; il est passé de la présidence du Conseil général de 1947 à 1950 à la vice-présidence de l'Assemblée territoriale de 1952 à 1957 et à la vice-présidence du Conseil du gouvernement provisoire de 1957 à 1959. À l'évidence, Houphouët-Boigny n'est pas disposé à passer la main de sitôt. C'est ce qui explique qu'il s'est insurgé contre toute opposition dans la jeune République. Le 26 mars 1959, à la tribune de l'Assemblée Constituante, il déclarait :

Pour ma part, je ne suis pas contre toute opposition en Côte d'Ivoire. J'en ai délimité le cadre. Dans le cadre de la Communauté que nous avons librement choisie, il y a place pour une politique d'opposition mais pas en dehors de ce cadre. Tant que la masse nous fera confiance nous n'admettrons aucune opposition, ou aucun parti qui mettrait en cause le régime que nous avons librement choisi. (Procès-verbal de l'Assemblée constituante de la Côte d'Ivoire, séance du 26 mars 1959)

Pour Y. M. Kouakou et Y. F. Kouamé (2016, p.189), ces propos de Félix Houphouët-Boigny sont ambigus. Si Houphouët-Boigny soutenait qu'« il y a place pour une politique d'opposition », il appert qu'il rejetait explicitement toute idée d'opposition et de multipartisme. Il a alors tout mis en œuvre pour imposer, dans le microcosme politique ivoirien, le PDCI comme le parti unique, censé représenter toutes les sensibilités politiques. De fait, il devenait l'initiateur de toute réflexion et de toutes actions. Le faisant, Houphouët-Boigny passait auprès de ses détracteurs comme l'apologiste de la pensée unique et le promoteur de la suprématie baoulé.

1.2. La théorie de la suprématie baoulé dans la structuration de l'univers politique houphouëtiste

Conceptualisée par H. Memel-Foté (1999, p.21), la théorie de la suprématie baoulé est en principe un ensemble organisé d'idées qui affirme la prééminence politique et sociale des Baoulé sur les autres peuples de Côte d'Ivoire. Cette théorie dérive de l'*Akanité*, concept associé aux Ashanti. Ceux-ci réussissent à reproduire leur statut privilégié et à imposer la langue *Twi* comme langue sociale (S. Francello, 2007, p.59) au Ghana. En dépit de la colonisation, ils sont parvenus à maintenir leur influence politique sur les autres peuples. Cette influence s'est

accentuée avec l'adoption de l'Ashanti comme langue nationale au lendemain de la colonisation.

Selon F. Akindès (2008, p.14), issu du groupe akan, Houphouët-Boigny a assis son pouvoir sur le mythe du sens supérieur de l'État propre à son groupe ethnique. Pour le démontrer, l'auteur s'appuie sur la hiérarchisation sociale et le système politique en vigueur en pays baoulé. En effet, chez les Baoulé, l'échelle sociale, de type pyramidal, place au sommet l'aristocratie politique. Houphouët-Boigny est issu de l'aristocratie politique Baoulé Akouè. De fait, il est prédisposé à gouverner. Cependant, les faits en 1959 contredisent la thèse de l'auteur. Auguste Denise, d'origine baoulé, précédemment secrétaire général du PDCI et vice-président du Conseil de gouvernement, a été rétrogradé dans la hiérarchie politique du PDCI et du pays. Houphouët-Boigny lui a préféré des personnalités originaires d'autres ethnies. Jean-Baptiste Mockey, d'origine n'zima, cumulait les postes de secrétaire général du parti et vice-premier ministre du gouvernement ; Philippe Yacé, d'origine alladjan, assurait les fonctions de secrétaire général adjoint du PDCI et président de l'Assemblée Nationale.

Pour sa part, H. Mémel-Foté (1999, p.21), met en avant un mythe qui repose sur le double socle de l'idéologie ethnocentrique de l'État et de l'idéologie aristocratique de l'ethnie. Pour lui, Houphouët-Boigny a tenté d'appliquer cette représentation à la vie politique et sociale de la Côte d'Ivoire. J-P. Dozon (2000, p.52) estime que cette idéologie date du milieu des années 40, à une époque où se sont constitués les premiers syndicats et partis politiques. Les points de vue de F. Akindès et de J-P. Dozon sont le reflet des idées d'Harris Mémel-Foté. Or, celui-ci a toutes les raisons d'en vouloir à Houphouët-Boigny. P. Kipré (2005, p.208) le cite parmi les quelques personnes arrêtées pour leur anticolonialisme et pour leur appui aux thèses révolutionnaires du Président Sékou Touré. Pour nous, l'idée de l'existence ou de l'application d'une doctrine d'ethnocratie, basée sur la suprématie baoulé sous et par Houphouët-Boigny, ne s'appuie nullement sur des arguments solides. En 1959, la République autonome est confrontée à une tentative de sécession des Sanwi.

2. L'affaire du Sanwi, une crise d'autorité et de rivalités politiques (1959-1967)

La formation du premier gouvernement de la jeune République de Côte d'Ivoire le 30 avril 1959 a marqué le passage du témoin entre les colonisateurs français et les autorités ivoiriennes. Profitant de cette nouvelle conjoncture, les Sanwi ont tenté de créer une principauté indépendante.

2.1. Une crise d'autorité entre le gouvernement ivoirien et le royaume Sanwi

Fondateurs du Royaume Sanwi, les Agni exerçaient le monopole des fonctions politiques (E. J-M. Latte, 2020, p.35) au détriment des Éhotilé et des Essouma. Au XIX^e siècle, par l'intermédiaire du réseau commercial Assôkô⁴, les produits britanniques y abondent. Chargé par le roi de France, le lieutenant de vaisseau, Fleuriot de Langle, commandant la Malouine, arrive au large des côtes d'Assinie le 22 juin 1843. Le 4 juillet 1843, il a signé un traité avec le royaume Sanwi. C'est ainsi que le Sanwi a concédé la possession pleine et entière de tout son territoire à la France (F. Bally, 2010, p.5). Arguant la validité du traité de protectorat, le royaume tente une sécession.

En janvier 1959, un litige foncier opposant les villages d'Abiata et d'Aby dégénère en conflit armé. L'intervention de Forces de sécurité est perçue comme une ingérence de l'État dans les affaires internes du royaume et un déni de l'autorité du roi Amon N'Douffou III. En mars 1959, le roi charge Ehounoud Biley et Alphonse Ehoussou de négocier un accord d'association et d'échange d'ambassadeurs avec la France. L'envoi d'émissaires en France est caractéristique du refus de reconnaître l'autorité du premier ministre Houphouët-Boigny sur le Sanwi. Pourtant, avec l'obtention du statut de république autonome, l'État ivoirien disposait d'une souveraineté pleine et entière sur l'ensemble du territoire ivoirien. À ce titre, le roi Amon N'Douffou III se trouve sous l'autorité du Premier ministre ivoirien. Le 3 mai 1959, la proclamation de la Principauté a placé le Sanwi sous l'autorité du roi Amon N'Douffou III. Un gouvernement provisoire dirigé par Armand Ernest Attié est également formé (K. B. Yao, 2010, p.70). Il se composait de quelques intellectuels qui animaient l'ancien parti progressiste de Côte d'Ivoire (J. N-Loucou, 1992, p.133) dont Fatoh Eleingan, Brou Quoiho, Ehounou Biley.

K. B. Yao (2010, p.68), soutient que, concernant la légitimité de la démarche du roi, l'historien ne saurait se prononcer avec pertinence. Tanoh Aka Georges⁵ estime que le traité de 1843 permettait au Sanwi de se constituer en territoire autonome, à l'image de Monaco. À la lumière du traité de protectorat du 4 juillet 1843, il apparaît clairement que les intellectuels du Sanwi ont fait une mauvaise interprétation du texte. Cette interprétation vient de l'article 2 qui stipule que « Le roi et les chefs continueront à jouir, vis-à-vis de leur population, de leurs droits de souveraineté » (F. Bally, 2010, p.10). L'article préserve certes la souveraineté du roi sur ses sujets. Toutefois, celle-ci est subordonnée à l'autorité du roi de France. Le même article précise

⁴ Le Réseau commercial Assôkô regroupaient des peuples du monde Akan notamment Ashanti, Agni, Ehotilé, N'Zima. Il s'étendait du Ghana à la Côte d'Ivoire. Les produits proposés étaient d'origine britannique.

⁵ Entretien avec Tanoh Aka Georges, 70 ans, notable, le 26 juin 2022 à Krinjabo à 18h 10mn.

que le droit de nouer des relations avec des puissances autres que la France revient de droit aux agents nommés par le roi de France. De même, l'article 1 stipule que le roi du Sanwi se place sous la souveraineté de Louis Philippe, roi de France et concède la possession pleine et entière de tout le territoire. De fait, le royaume avait perdu sa souveraineté territoriale au profit de la France. Par conséquent, lorsque le décret du 10 mars 1893 a fait de la colonie de Côte d'Ivoire un État unitaire, ses limites territoriales incluant le royaume du Sanwi, se sont maintenues jusqu'à l'indépendance de la Côte d'Ivoire. La crise du Sanwi symbolise également les rivalités dans l'intelligentsia politique ivoirienne.

2.2. Une répression marquée par des rivalités politiques

La proclamation de la Principauté du Sanwi et la formation d'un gouvernement provisoire constituent un acte de sécession. Pour la juguler, les autorités politiques ont fait appel à l'Armée. L'incursion de l'armée ivoirienne a semé la panique et la désolation en pays Agni Sanwi (K. M. Kangah, 2009, p.201). Dans la panique, les habitants ont trouvé refuge au Ghana. Pour Kedia Ama Joséphine⁶, la répression a fait plus de 200 personnes tuées. Cependant, il faut souligner qu'aucune donnée chiffrée ne permet d'évaluer avec exactitude le nombre de morts. En Mars 1960, 412 personnes dont le roi Amon N'Douffou III ont comparu devant le tribunal correctionnel d'Abidjan dans l'affaire du Sanwi. Les prévenus ont écopé d'une condamnation de cinq et de dix ans de prison ou de vingt ans d'interdiction de séjour sur le territoire ivoirien (F. Bally, 2010, p.5).

La condamnation des Sanwi a été diversement appréciée. Pour F. Akindès (2004, p.15), par exemple, les Agni du Sanwi, ont été jugés coupables et ont subi le martyr pour avoir voulu se détacher de la Côte d'Ivoire pour se soustraire à l'hégémonie baoulé. Pourtant, la répression contre les Sanwi tire sa source des rivalités politiques entre les autorités d'Abidjan et le Sanwi, d'une part, et entre Houphouët-Boigny et Kwame N'Krumah, d'autre part.

La rivalité entre Houphouët-Boigny et le Sanwi remonte à la période coloniale. Déjà en 1945, à l'occasion des élections pour le choix du député ivoirien à l'Assemblée Constituante Française, le Sanwi avait décidé de soutenir Kouamé Binzème⁷ au détriment d'Houphouët-Boigny. En 1956, le bureau du PPCI n'est pas favorable à la création d'un parti unique proposé par Félix Houphouët-Boigny. La rivalité politique est renforcée davantage lors du scrutin du 12 avril 1959. À la demande du roi Amon N'Doffou III, toute la région d'Aboisso a boycotté les

⁶ Entretien avec Kedia Ama Joséphine, 64 ans, le 26 juin 2022 à Krinjabo à 16h 05mn.

⁷ Kouamé Binzème est un avocat, originaire du Sanwi.

élections pour le renouvellement de l'Assemblée territoriale. Pour le PDCI, il ne fait l'ombre d'aucun doute ; le PPCI est de connivence avec les autonomistes.

Entre Kwamé N'Krumah et Houphouët-Boigny une rivalité existe. Les deux hommes défendent des idéologies opposées. Influencé par les thèses des leaders américains (K.B. Yao, 2010, p.74) comme Malcom X et Martin Luther King, le président ghanéen est un panafricaniste et un progressiste. Pour Houphouët-Boigny, la fédération africaine et l'unité africaine ne sont que de simples mots dont se gargarisent les fédéralistes (M. Paye, 1997, p. 431). En dépit de l'aura du président ivoirien, N'Krumah est parvenu à faire des émules parmi les leaders ouest-africains issus du Rassemblement Démocratique Africain (RDA) comme Sékou Touré, Lamine Guèye et Léopold Senghor.

Par ailleurs, Kwamé N'Krumah abrite sur son sol le gouvernement provisoire du Sanwi. Avec le contentieux créé par l'affaire du Sanwi en 1959 et l'échec des conversations sur le sujet avec son homologue, le président ivoirien craint un expansionnisme ghanéen (P. Kipré, 2005, p.207). Il ressort donc que la répression contre les sécessionnistes Sanwi trouve son point d'ancrage dans les rivalités politiques entre les différents acteurs de la scène politique ivoirienne. Une affaire similaire a éclaté dans la région de Gagnoa.

3. L'affaire du Guébié, une crise autour du multipartisme et un acte de guerre : 1967-1970

Dans le sillage des séparatistes sanwi, les Guébié tentent une aventure audacieuse. Déçus du refus d'Houphouët-Boigny de promouvoir le multipartisme, ils proclament la république d'Éburnie.

3.1. Une crise autour du multipartisme

L'année 1967 est marquée par une crise politique qui oppose Félix Houphouët-Boigny à Jean Christophe Kragbé Gnagbé. Selon Gnépa Émile⁸, cette crise tire sa racine de la volonté de Kragbé Gnagbé de fonder son parti politique. De la même veine, F. Akindès (2008, p.15) soutient que Kragbé Gnagbé a fondé un parti légal que le pouvoir ivoirien n'a pas voulu reconnaître. Au sortir de la colonisation, Houphouët-Boigny devient le premier Président de la République de Côte d'Ivoire. Apôtre du parti unique, il érige le PDCI-RDA en parti d'État. Jean Christophe Kragbé Gnagbé réclame la réorganisation du système politique par la réinstauration du multipartisme. Il dénonçait, par ailleurs, la gabegie des responsables politiques et

⁸ Entretien avec Gnépa Émile, 53 ans, le 15 mai 2022 à Gaba, à 16h 22 mn.

l'autoritarisme d'Houphouët-Boigny (P. Kipré, 2005, p.212). Comme il fallait s'y attendre, son attitude lui a coûté sa liberté le 7 décembre 1967.

Dans une lettre adressée au Général de Gaule, Kragbé Gnagbé (cité par *Le jeune Démocrate*, 1991, p.6) expliquait les raisons de sa détention :

Le 27 novembre 1967, j'avais déposé entre les mains du Président Houphouët-Boigny (...) les statuts du parti nationaliste éburnéen (PANA). L'article 7 de la constitution de la République de Côte d'Ivoire (3 novembre 1960) en autorise la création (...). Dix jours plus tard, le 7 décembre 1967, la police m'arrêtait. Je fus interné à la prison civile d'Abidjan (...).

La lettre de Kragbé Gnagbé met en évidence le refus du Président de la république d'autoriser le multipartisme. Alors que la constitution ivoirienne prévoyait en son article 7 que les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage, se forment et exercent leurs activités librement (Loi n°60-356 du 3 novembre 1960). L'argument politique utilisé par Houphouët-Boigny pour justifier le refus du multipartisme est la lutte contre l'ethnicisation des partis politiques. Après une année de détention, Kragbé Gnagbé est libéré et interdit de séjour à Abidjan. Assigné à résidence dans son village de Gaba (L. Gbagbo, 1983, p.87), il est bien décidé à se porter candidat à l'élection présidentielle de 1970. Il fonde le Parti Nationaliste en 1970 et entend l'imposer par la force.

3.2. Le recours à la force, une réponse à l'acte de guerre des Guébié

En 1970, un événement inattendu change le cours de la crise politique entre Kragbé Gnagbé et Houphouët-Boigny. Ayant compris que sa participation à l'élection présidentielle de 1970 était compromise, Kragbé Gnagbé choisit l'insurrection armée. Dans la nuit du 26 au 27 octobre 1970, il lance ses hommes à l'assaut des symboles de la République (P. Kipré, 2005, p.212). Dans la matinée du 27 octobre, ses hommes et lui, armés de fusils de chasse, d'arcs et de flèches, se sont attaqués à la brigade de la gendarmerie de Gagnoa. Ils hissent un drapeau sur le commissariat et proclament la République d'Éburnie dirigé par un gouvernement provisoire (D. J. Gadji, 2017). L'armée investit la région et réprime le soulèvement des Guébié. Le bilan des personnes tuées fait débat. L. Gbagbo (1983, p.86) avance le chiffre 4000 morts tandis que D. J. Gadji (2002, p.134-135) estime à 79 le nombre de morts. 245 personnes, dont Jean Christophe Kragbé Gnagbé, ont été mises aux arrêts.

Le procès du 25 juin 1974 se solde par 145 condamnations et 100 acquittements (D. J. Gadji, 2002, p.150). F. Akindès (2008, p.15), considère l'usage de la force comme sauvage et inappropriée contre des Bété criminalisés pour avoir suivi le citoyen Jean Christophe Kragbé Gnagbé, fondateur d'un parti légal. Il n'y a pas de doute sur la légalité du PANA puisque la

constitution ivoirienne du 3 novembre 1960 en autorise la création. Cependant, il y a lieu de faire remarquer que les Guébié sortent du champ de l'action légale exercée en vue de reconnaître une formation politique. Les attaques contre les symboles de l'État, le remplacement du drapeau ivoirien par un autre et la proclamation unilatérale de la République d'Éburnie constituent des actes de guerre et de sécession.

Des problèmes politico-ethniques et fonciers motivent tout aussi le soulèvement des Guébié. En effet, ils mènent des attaques contre les planteurs baoulé dans le but de se venger d'Houphouët-Boigny (K. D. Kouadio, 2019, p.119) et de reprendre leurs terres. Les insurgés accusent le Président Houphouët-Boigny de népotisme et de discrimination contre l'ethnie Bété. Dans un appel lancé aux Guébié, Kragbé Gnagbé dit : « Houphouët veut faire des Baoulé nos maîtres. Nous ne serons jamais leurs esclaves (...) » (F. Bailly, 2010, p.3). Gnépa Émile⁹ est du même avis que Kragbé Gnagbé. Pour lui, l'engagement des Guébié dans l'insurrection est le résultat de leur refus de voir la Côte d'Ivoire dirigée par une seule ethnie. De tels propos ne peuvent qu'entretenir des ressentiments contre Houphouët-Boigny et son groupe ethnique. À la vérité, Kragbé Gnagbé a exploité les griefs et les rancœurs nés de l'épineux problème des terres vendues aux allochtones venus du pays baoulé (J-N. Loucou, 1992, p.135). La répression visait donc à répondre à un acte de guerre et de sécession.

Conclusion

Au terme de cette étude sur les affaires du Sanwi et du Guébié, retenons que les motivations de la répression de ces deux peuples, opérées par le Président Houphouët-Boigny, ne se fondaient nullement sur une théorie de la suprématie baoulé telle que défendue par certains auteurs. L'usage de la violence contre ces deux peuples se justifiait par des considérations d'ordre politique et non ethnique ou tribaliste. L'étude a montré, d'une part, que Houphouët-Boigny a voulu affirmer son autorité sur l'ensemble du territoire ivoirien. En effet, les sécessions des Sanwi et des Guébié étaient considérées par Houphouët comme une menace pour l'intégrité du territoire de la jeune République, subsidiairement, pour la légitimité de son pouvoir. D'autre part, Houphouët-Boigny était foncièrement opposé au multipartisme. Le refus de reconnaître le PANA et le PPCI s'inscrit bien dans cette logique. Les crises du Sanwi et du Guébié ont fait naître des clivages qui impactent aujourd'hui encore la vie sociopolitique de la Côte d'Ivoire.

⁹ Entretien avec Gnépa Émile, 53 ans, le 15 mai 2022 à Gaba, à 16h 22 mn.

Sources écrites

BALLY Ferro, « Le Sanwi revendique son traité de protectorat ». *Fraternité Matin*, n°13721 du 03 août 2010.

BALLY Ferro, « Et Kragbé Gnagbé créa l'État d'Éburnie ». *Fraternité Matin*, n°13722, mercredi 4 août 2010.

KRAGBÉ Gnagbé, « Lettre adressée au Général Charles de Gaule le 10 mars 1969 ». *Le jeune Démocrate* n° 20, 26 juin au 1^{er} juillet 1991.

Procès-verbal de l'Assemblée constituante de la Côte d'Ivoire, séance du 26 mars 1959.

Sources orales

Nom et Prénoms	Age	Fonction	Date et lieu d'enquête	Thème
Gnépa Émile	53 ans	Notable	15 mai 2022 à Gaba à 16h 22 mn.	L'affaire du Guébié
Kédia Josephine	64 ans	Infirmière retraitée	26 juin 2022 à Krindjabo 16h 05 mn.	La répression contre les Sanwi
Tanoh Aka Georges	70 ans	Notable	26 juin 2022 à Krinjabo à 18h 10 mn.	La sécession des Agni Sanwi

Sources électroniques

Loi n°60-356 du 3 novembre 1960 portant constitution de République de Côte d'Ivoire, Article 7, disponible sur <https://www.gouv.ci/doc/accords/CONSTITUTION-DE-NOVEMBRE-1960>, consulté le 12 juillet 2022 à 15h 18 mn.

GADJI Dagbo Joseph (2017). « La véritable histoire de Kragbé Gnagbé », disponible sur <https://resistancisrael.com/2950-2la-veritable-histoire-de-kragbe-gnagbe/>, consulté le 25 octobre 2019 à 17h 25 mn.

Références bibliographiques

AKINDÈS Francis (2008). « Racines des crises sociopolitiques en Côte d'Ivoire et sens de l'histoire ». In *Frontière de la citoyenneté et violence politique en Côte d'Ivoire*. CODESIRA : Dakar.

- (2004). *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*. CODESIRA : Dakar.
- DOZON Jean-Pierre (2000). « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethnonationalisme ». *Politique Africaine*, n° 78, 45-57.
- DUBRESSON Alain et JAGLIN Sylvie (1993). *Gérer la ville du Prince : Le difficile exercice communal*. ORSTOM : Paris.
- FANCELLO Sandra, (2007). « Réveil de l'ethnicité akan et pentecôtisme 'indigène' en Europe ». *Diversité urbaine*, volume 7, numéro 1, 51-67.
- GADJI Dago Joseph (2002). *L'affaire Kragbé Gnagbé : Un autre regard 32 ans après*. NEI : Abidjan.
- GBAGBO Laurent (1983). *Côte d'Ivoire : Pour une alternative démocratique*. l'Harmattan : Paris.
- HOUPOUËT-BOIGNY Denise (2014). Rapport général du colloque international : « La pensée politique du Président Félix Houphouët-Boigny », Yamoussoukro, 17 au 19 février.
- KANGAH Kouakou Marcellin (2009). *Le tableau des partis politiques en Côte d'Ivoire : 1946-1995*. Thèse unique de Doctorat en Histoire, Université de Cocody.
- KOUAKOU Yao Marcel et KOUAMÉ Yao Frédéric (2016). *Auguste Denise : Homme d'État méconnu*. Nouvelles Éditions Balafons : Abidjan.
- LATTE Jean-Michel (2020). *Les relations entre les sociétés du sud de la Côte d'Ivoire et la France 1842-1909*. L'Harmattan : Dakar.
- LOUCOU Jean-Noël (2012). *La Côte d'Ivoire coloniale 1893-1960*. Éditions FHB, CERAP : Abidjan.
- LOUCOU Jean-Noël (1992). *Le multipartisme en Côte d'Ivoire*. Éditions Neter : Abidjan.
- MÉMEL-FOTÉ Harris (1999). « Un mythe politique des Akans en Côte d'Ivoire: le sens de l'État ». *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*. L'Harmattan : Paris.
- PAYE Moussa (1997). « De l'AOF à la communauté. L'Union sera française ou ne sera pas... ». *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest-africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Tome 1, direction des Archives du Sénégal : Dakar.
- YAO Kouassi Bertin (2010). « L'affaire du royaume du Sanwi en Côte d'Ivoire (1959-1981) : Fondements, affirmation et enjeux d'une tentative de sécession ». *Godo Godo*, n°20, p. 58-75.